



# Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Assemblée municipale ordinaire du lundi 7 juin 2010  
à 20.00 heures à la halle de gymnastique

Sont convoqués les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 mars 2010
- 2) Approuver les comptes 2009 de la Communauté scolaire secondaire du Bas-Vallon
- 3) Approuver les comptes municipaux de l'exercice 2009
- 4) Discuter et approuver le règlement sur l'école à journée continue
- 5) Discuter et approuver le nouveau règlement sur la taxe de séjour
- 6) Discuter et approuver le règlement concernant le financement spécial :
  - a) relatif à l'entretien des installations intercommunales de tir de « La Vignerole » pour la commune de Sonceboz-Sombeval en collaboration avec La Heutte
  - b) relatif à l'entretien des installations intercommunales de tir de « La Vignerole » pour la commune de Sonceboz-Sombeval
  - c) relatif à la crèche municipale
- 7) Discuter et approuver les modifications du règlement concernant le financement spécial relatif au programme communal d'occupation des chômeurs et des requérants
- 8) Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants :
  - a) réfection de la partie Est de la rue de l'Envers
  - b) remplacement de la conduite d'eau à la rue du Droit
- 9) Divers

*Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, les règlements mentionnés sous points 4, 5 et 6 a-c ainsi que les modifications du règlement mentionné sous chiffre 7 sont déposés au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.*

*Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès du Préfet du Jura bernois à Courtelary contre un acte législatif communal.*

2605 Sonceboz-Sombeval, le 3 mai 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL